# TRAVAUX DE CONSERVATION

L'évaluation du degré d'érosion d'un champ aide à planifier l'utilisation optimale des terres.

#### INTRODUCTION

Cette section présente aux agriculteurs des outils qui peuvent les aider à lutter contre l'érosion du sol et à protéger les ressources en eau. Lorsque des particules de sol sont emportées hors du champ ou de la terre, elles entraînent avec elles des éléments nutritifs précieux ainsi que des pesticides et de la matière organique. Les agriculteurs ne peuvent se permettre de subir de telles pertes, ni de s'exposer aux répercussions environnementales d'un tel lessivage ou balayage.

Certaines pratiques de conservation sont coûteuses. Mais il reste qu'il existe des investissements rentables. L'augmentation des rendements et la diminution des coûts de production permettent parfois en aussi peu que deux ou trois ans de compenser les pertes enregistrées à court terme.

La préservation du sol ne se limite pas à une série de pratiques comme celles qui sont décrites ici. Les pratiques visent la suppression prudente des excès d'eau du sol ou offrent une protection contre les vents nuisibles. Toutefois, un bon programme de conservation doit aussi viser un usage judicieux de fertilisants (qu'il s'agisse d'engrais commercial ou de fumier), le respect de règles de sécurité dans la manutention des pesticides, l'amélioration de l'habitat aquatique et faunique et l'entretien des marécages. Les techniques de conservation concourent à protéger la terre et à améliorer son potentiel tout en lui assurant une plus-value.

Il est impossible de recommander à l'ensemble des producteurs de l'Ontario d'adopter une même série de techniques de gestion, car ces dernières doivent être adaptées à chaque terre en culture. De plus, tout programme de conservation doit tenir compte des objectifs que poursuit le producteur.

## Législation

Comme tout autre secteur d'activité, l'agriculture est régie par des lois provinciales et fédérales. Un programme de conservation peut être soumis à plusieurs lois existantes dont les suivantes :

## Lois provinciales

- ► Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières
- ► Loi sur les ressources en eau de l'Ontario
- ► Loi sur la protection de l'environnement
- ► Loi sur les pesticides
- ▶ Loi sur les offices de protection de la nature
- ► Loi sur les terres publiques
- ▶ Loi sur le drainage

# TRAVAUX DE CONSERVATION

### Lois fédérales (ont priorité sur les lois provinciales)

► Loi sur les pêcheries

► Lois sur la protection des eaux navigables

Chaque municipalité possède en outre des règlements qui peuvent s'appliquer aux programmes de conservation. Il appartient à chacun de se renseigner, afin de respecter les exigences des autorités et de lever les permis nécessaires.

#### Potentiel d'utilisation des terres

La première étape et la plus importante au niveau des techniques de conservation du sol est de respecter le potentiel d'utilisation de la terre. Un programme d'utilisation raisonnable des terres est déterminant pour le succès des différents aspects du système de conservation.

Choisir une utilisation appropriée pour chaque champ revient en partie à déterminer s'il se prête à la culture, au pâturage, à l'agroforesterie ou s'il doit redevenir sauvage ou servir à des activités récréatives.

En agriculture, les terres se divisent en deux grandes catégories, celles qui sont propices à la culture et celles qu'il est préférable d'ensemencer de graminées ou de reboiser. Une terre peut être propice à la culture, sous réserve de traitements particuliers dont la culture suivant les courbes de niveau, la mise en oeuvre de techniques simples de maîtrise des eaux, la rotation des cultures et l'aménagement de structures de conservation. Les terres qui sont impropres à la culture peuvent convenir aux pâturages, à des boisés ou être carrément retirées d'exploitation.



Un programme de conservation des sols devrait prévoir différentes solutions. Au besoin, l'intervention de planificateurs d'expérience peut être utile.